

REUNION ANNUELLE DES BALISEURS SAMEDI 25 MARS 2017

COMMISSION DEPARTEMENTALE SENTIERS, ITINERAIRES ET NUMERIQUE (CDSI) 2017 :

Présentation de l'équipe et des rôles de chacun :

Patrick REY : Président de la CDSI

Philippe TORT : Responsable Numérique, responsable des Collecteurs, Aménageur et PubliWeb.

Hervé BRASSART : Responsable des baliseurs et du GIGR 06. Balisage, Contrôleur de secteurs.

Georges PENET : En charge du dossier annuel remis au Conseil départemental 06, des fiches de balisages. GIGR 06, Balisage, Collecte et Analyse Suricate.

Thierry GUINOT : Mise à jour des Topo Guide. Collecteur et GIGR 06.

Gérard ARMANDO : Formateur Baliseur, Charte graphique. Contrôleur de secteur.

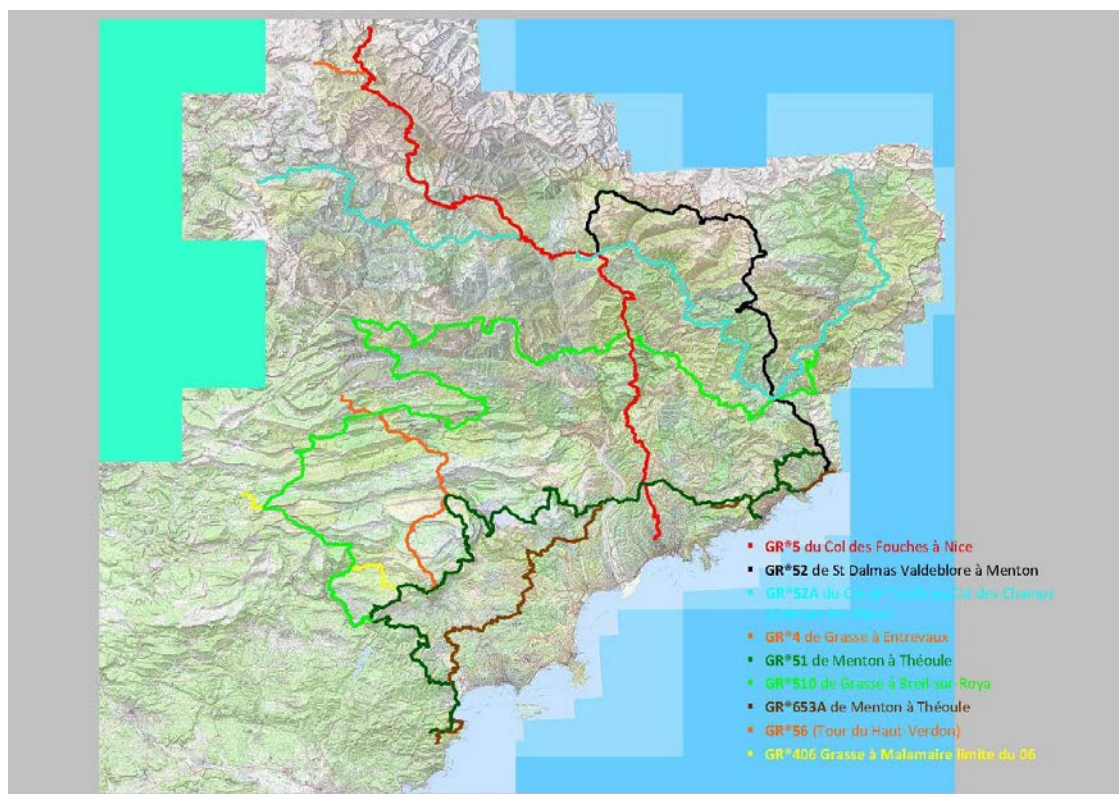
Christiane STENTA : Gestion du matériel. Analyse et bilan des notes de frais.

Paul GUGLIELMI : GIGR 06. Balisage, Contrôleur de secteur.

Alix BROLIN : Gestionnaire / Administrateur WebSIG pour interface des dossiers de déviations entre les Communes / CD06 et FFRandonnée. Fonctions transverses avec Parc National Mercantour, Natura 2000 et l'Itinérance.

LES ITINERAIRES GR® DES ALPES-MARITIMES :

Environ 1020 km de GR :



- GR®5 du Col des Fouches à Nice
 - GR®52 de St Dalmas Valdeblore à Menton
 - GR®52A du Col de Tende au Col des Champs (et Colmars-les-Alpes)
 - GR®4 de Grasse à Entrevaux
 - GR®51 de Menton à Théoule
 - GR®510 de Grasse à Breil-sur-Roya
 - GR®653A de Menton à Théoule
 - GR®56 (Tour du Haut-Verdon)
 - GR®406 Grasse à Malamaire limite du 06
- ✓ 4 responsables de secteurs au Conseil Départemental 06,
 - ✓ 72 baliseurs à ce jour dont 5 affectés au GIGR 06 (intervention rapide en cas de problèmes urgents de balisage sur les sentiers GR, mis en place en 2016),
 - ✓ 18 nouveaux baliseurs en 2016,
 - ✓ 14 collecteurs pour 2017 pour la numérisation de nos GR®.

SECTEURS DE BALISAGE DES GR :

Bilan 2016 pour les 91 secteurs :

GR®	Secteurs	Longueur total	KM Balisé 2016	%
GR®5	14	150,4	90,2	60,0%
GR®51®	17	185,4	118,6	64,0%
GR®510	18	235	166,1	70,7%
GR®52	11	93,1	72,9	78,3%
GR®52 A	15	189,1	100,2	53,0%
GR®4	5	51,4	35,4	68,9%
GR®56	1	8,4	8,4	100,0%
GR®653	8	79,4	55,0	69,3%
GR®406	2	14,6	14,6	100,0%
Total	91	1006,8	661,4	65,7%

- Plus de 70 fiches rapports de balisages,
- Plus de 1500 heures de bénévolat pour le balisage,
- Formation pour 2017 de 20 baliseurs supplémentaires,
- Nouveaux équipements en matériels de balisage,
- Plus de 200 déplacements pour le balisage et GIGR 06 compris,
- Surveillance Suricate et analyse des alertes,
- Bilan financier 2016 > 30 000€,
- Hors mise en place du numérique (partenariat SIG - IGN) reporté à 2017.

Bilan très positif pour cette année : 661,4 km bravo à tous les baliseurs.

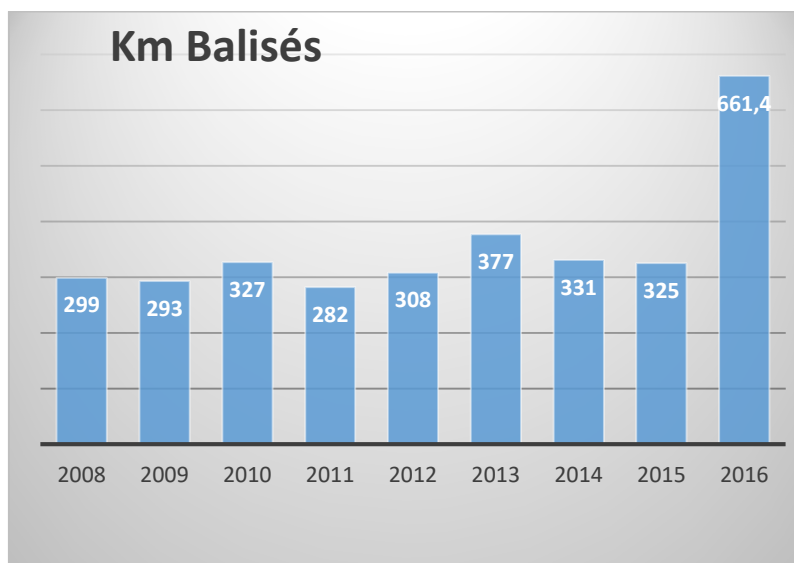
Cette année cela nous a permis d'avoir une augmentation de notre subvention départementale. Nous avons des GR vitrines, notamment le GR5. Nous en avons entretenu et balisé 60%, l'idéal l'année prochaine sera d'arriver à 75%.

C'est votre secteur, vous y allez, vous vérifiez, vous perfectionnez et surtout vous envoyez un rapport. Le challenge serait d'arriver à 100% sur le GR5 surtout avec l'anniversaire des 70 ans des GR cette année.

Votre travail sur l'année représente plus de 1500 heures de bénévolat et plus de 200 déplacements.

Analyse des GR :

- GR[®]5 Balisé à 60% en 2016 et 90% sur 2 ans 2015/2016
- GR[®]51 Balisé à 63% en 2016 et 76% sur 2 ans 2015/2016
- GR[®]510 Balisé à 71% en 2016 et 85% sur 2 ans 2015/2016
- GR[®]52 Balisé à 78% en 2016 et 2015
- GR[®]52A Balisé à 53% en 2016 et 83% sur 2 ans 2015/2016
- GR[®]4 Balisé à 79 % en 2016 et 2016
- GR[®]56 Balisé à 100% en 2016 et 2015
- GR[®]653 Balisé à 69% en 2016 et 79% sur 2 ans 2015/2016
- GR[®]406 Balisé à 100% en 2016 et 2015
- En moyenne sur 2 ans 80% des GR[®] ont été balisé



Année	Km Balisés	%
2008	299	30%
2009	293	29%
2010	327	32%
2011	282	28%
2012	308	31%
2013	377	37%
2014	331	33%
2015	325	32%
2016	661,4	66%

Augmentation sensible depuis 2016. Il faut savoir qu'avant en 2008 – 2010 la subvention départementale se montait à 40 000€ aujourd'hui elle est de 15 000€. Cette année, nous aurons 20 000€.

BILAN FINANCIER :

	Licences	Balilage	Matériel	Formation	Heures Bénévolat	Total
Dépenses 2016	1 357,20 €	7 100,00 €	5 480,00 €	2 730,00 €	17 400,00 €	34 067,20 €

Mise en place en 2016 d'un budget important pour le renouvellement des baliseurs et du matériel de balisage pour augmenter le nombre de km balisés.

Il est prévu de le renouveler pour 2017 et de renforcer la collecte pour la numérisation des GR[®] pour la mise à jour WebSIG et des cartes IGN.

SURICATE :

Soyons acteurs de la qualité de nos sites de pratiques de loisirs sportifs

SURICATE

TOUS SENTINELLES DES SPORTS DE NATURE

FFRandonnée

Utilisation possible Utilisation difficile Utilisation impossible

Description du problème : *

Dans votre description du problème, pensez à préciser toutes les informations qui faciliteront la localisation de l'endroit précis où se trouve le problème. Par exemple : nom du site, n° de circuit, n° d'itinéraire, nom d'un poteau...

Joindre une photo, un document :

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

Votre adresse électronique : *

Localiser le problème en cliquant sur la carte ou en remplissant les champs ci-dessous : *

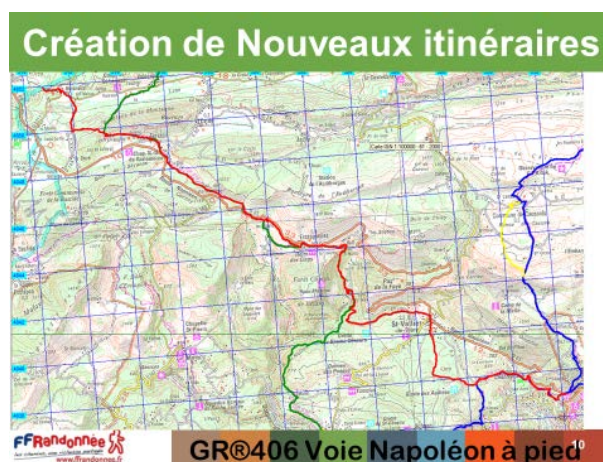
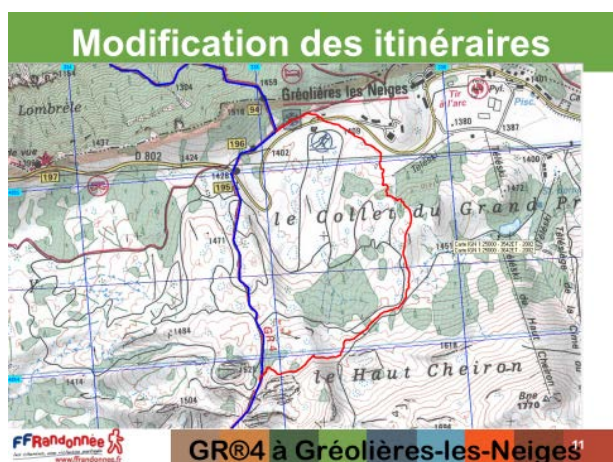
<http://sentinelles.sportsdenature.fr/>

Site facile d'utilisation qui permet à tout randonneur de signaler un problème sur un sentier : chute d'arbres, éboulement, problème avec un poteau balise, une flèche, un balisage, ...

Une fois l'alerte donnée, le signalement arrive à la commune concernée, au département 06 et au comité.

L'analyse de Suricate confirme les problèmes récurrents sur l'ensemble des GR® de la détérioration des poteaux balises (manque des flèches direction, endommagés, descellés etc.), la proximité des chiens de berger Patou, et les déviations non répertoriées sur les cartes.

Les cartes IGN ne sont mises à jour que si la FFRandonnée met pas à jour les données sur le WebSIG. Une fois le problème signalé, il faut être patient pour que cela apparaisse sur les cartes.



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Création en 2016 de la GTM : Grande Traversée du Mercantour – itinérance faite par le département 06 pour concurrencer le GR20 en corse. Pour rappel, Saint-Jacques de Compostelle attire 250 000 randonneurs à l'année, le GR20 20 000 et nous 2 000. Donc il faut améliorer.

Le Parc National du Mercantour avec la FFRandonnée, le Département 06 et nos homologues italiens, a un projet similaire réalisé en concertation avec tous les acteurs. C'est un projet à suivre.

ELEMENTS ADMINISTRATIFS :

Jacques MOURLANE le secrétaire général du comité présente les félicitations du Président, Alain BAUHARDT, aux baliseurs et à l'équipe dirigeante. Il rappelle que le balisage est la vitrine de la FFrandonnée.

Chaque nouvelle saison sportive, un courrier vous est envoyé et nous vous demandons de bien le remplir et de le retourner impérativement pour l'obtention de la carte baliseur et de la licence choisie.



Les licences des baliseurs :

TYPE	ASSURANCE	TARIFS	COÛT BALISEUR
CARTE BALISEUR SIMPLE	OBLIGATOIRE	3,5 € pris en charge par le comité	0 €
ASSURANCE I.R.A.	Couvre la randonnée en club	21,40 € Pris en charge par le comité – le baliseur paye uniquement sa cotisation club.	Prix de la cotisation club
ASSURANCE I.M.P.N.	Couvre aussi les activités de pleine nature.	31,40 € Le comité prend en charge 21,40 € correspondant à l'IRA. Le baliseur règle, au comité, le complément de 10€ pour l'IMP.N. Il paye également la cotisation club.	Prix de la cotisation club + 10 €
Abonnement Passion Rando	Au choix du baliseur.	Le baliseur paye 6 € d'abonnement annuel	6 €

Le certificat médical est obligatoire, sans lui nous ne pouvons pas créer de licence sur le site de gestion fédérale.

A renvoyer :

1. Bulletin dûment rempli,
2. Chèque éventuel à l'ordre du CDRP06
3. Certificat médical obligatoire :
 - ✓ Tous les ans \geq 70 ans
 - ✓ Tous les 3 ans $<$ 70 ans

La 1^{ère} année et en cas de changement :

4. RIB
5. Carte grise

Important :

- ✓ La licence baliseur est établie **en accord avec le Responsable** de la commission Sentiers et Itinéraires en fonction du **travail réalisé** durant l'année écoulée.
- ✓ Le baliseur doit être en possession de sa carte de baliseur à **chaque action de balisage** sur le terrain.
- ✓ La convention de balisage signée chaque année entre le comité et le baliseur équivaut à **un ordre de mission permanent**.

La note de frais : [ICI](#)

Impératif d'utiliser la dernière version de la note de frais, envoyée par le comité et disponible sur le drive du comité : [Coin CDSI](#)

Et en rappel sur le internet :

- Les sentiers
- Le coin des baliseurs

Indemnités de remboursement à 0,40€ à partir du 25/02/2017

Indiquer le GR concerné si vous intervenez sur plusieurs d'entre eux.

Possibilité d'1 ou plusieurs interventions de balisage sur 1 même note de frais

Envoi au plus tard dans les 3 mois



Depuis le 1^{er} mai 2016, **les notes de frais ne seront payées qu'à condition d'avoir :**

- Le **rapport de balisage** correspondant,
- Les **justificatifs** des dépenses.

Le paiement sera effectué après **accord signé** du responsable de la commission Sentiers & Itinéraires.

Les assurances de baliseur : si l'accompagnant n'est pas licencié FFRandonnée il n'est pas assuré.

Rappel : Baliseur occasionnel est :

réf. Guide des assurances 2016/2017- p19

- Non baliseur, non licencié qui agit sous l'autorité de la commission Sentiers & itinéraires et en situation exceptionnelle d'urgence (pas assurance)
- Non baliseur, licencié d'1 club accompagnant ponctuellement un baliseur officiel (assurance du licencié).

Le comité départemental de la randonnée ne peut rembourser que des licenciés à la F.F.Randonnée

La permanence :

7, avenue de l'hôtel de ville - 06800 Cagnes / 09.51.05.19.23 / info@cdrp06.org

Ouverte au public et au standard téléphonique :

- lundi après-midi de 14h à 17h
- mardi matin de 9h à 12h
- jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

BALISAGE :

Pratique et technique de balisage :

Le balisage c'est pour ne pas se perdre mais pas uniquement. La norme c'est une balise tous les 150m en comptage double pas et avec un gabarit.

Dans le département 06, le balisage des PR (jaune) est sous la responsabilité du conseil départemental, qui nous demande de débaliser le jaune lorsque l'itinéraire est commun entre PR et GR.

En une journée pour bien baliser, il faut faire 3 km pas plus. Il faut respecter le gabarit qui va être donné.

Matériel de balisage : le camion

Hervé présente la composition du camion de baliseur (95€). Il précise qu'aucun matériel ne doit être acheté individuellement par le baliseur. Toutes les commandes de matériel doivent lui parvenir. Cela permet une cohérence notamment de peinture. Il rappelle que le GIGR est là pour aider le baliseur qui ne peut pas baliser pendant un temps déterminé.

Rapport de balisage : [ICI](#)

Présentation de la fiche Excel. Il est rappelé de remplir cette fiche de manière numérique. Pour faire gagner du temps à celui traite le fichier.

Distance balisée = la distance ALLER que vous avez balisé. Ne pas noter les allers-retours.

Ne pas oublier les heures de bénévolat. Ces heures comptent les heures de balisage plus les heures de trajet (départ maison – retour maison), par baliseur. Elles sont importantes pour les demandes de subvention et seront valorisées à 15€ de l'heure en 2017.

Cartes IGN :

Rappel : les cartes peuvent être commandées auprès du comité au prix de 8€. Les topo-guides également. Contacter le secrétaire général : secretariat-general@cdrp06.org / 09.51.05.19.23

SECTEURS DE BALISAGE :

Echange et vérification des secteurs de balisage. Certains secteurs ont été scindés. Il y en a 102 au total.

Le tableau de l'ensemble des secteurs est disponible dans le dossier COIN CDSI.

NB : Tous les documents utiles aux baliseurs et collecteurs seront consultables et téléchargeables, à partir du 18 avril 2017, sur le site internet du comité dans l'Onglet Les sentiers « COIN CDSI » :
<http://www.cdrp06.org/index.php#>

Le Président de la Commission
Sentiers, Itinéraires et Numérique 06,
Patrick REY

